

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



AARS CAMILLE MATHIS

HÉBERGEMENT EN COLLECTIVITÉ

ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

 37 boulevard d'Austrasie - 54000 NANCY
 03 83 36 44 58
 cmathis@asso-ars.org

Katia DELECROIX
Directrice

Aude LAURENT
Directrice adjointe

Laure SPITERI
Cheffe de service

MISSION

- Hébergement collectif ou semi-collectif,
- Soutien et accompagnement social global,
- Insertion sociale et adaptation à la vie active.

OBJECTIFS

Organiser un accompagnement éducatif individualisé et adapté de préparation à la maîtrise de sa vie quotidienne (recouvrement des droits, amélioration de l'hygiène de vie, gestion des contraintes domestiques, assainissement des situations budgétaires et administratives, démarches d'insertion sociale...),

- Accompagner dans les démarches actives d'insertion par le logement,
- Accompagner la scolarité et faciliter les relations parents / enfants,
- Développer un réseau de partenaires autour du projet d'établissement,
- Assurer une fluidité des parcours par des durées d'accès au logement les plus courts possibles

PUBLIC

Ménages en grande difficulté, en rupture d'hébergement

DURÉE DE SÉJOUR

6 mois, renouvelable

FINANCEMENT

ÉTAT - Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables : CHRS (BOP 177)

Participation des résidents

CAPACITÉ

180 places de CHRS

dont : **65 places** en semi-collectif

ÉQUIPE

ETP

Personnel administratif

1 directeur	0,40
1 directeur adjoint.....	0,40
2 assistantes de gestion.....	0,85
1 secrétaire.....	0,90
1 agent d'accueil	0,80

Personnel éducatif

Chef de service.....	1,00
Travailleurs sociaux de suivi	3,00
Travailleurs sociaux de collectivité	3,5
Travailleurs sociaux de collectivité volant.....	0,50
Travailleurs sociaux de suivi volant.....	0,45
Conseillère socio-professionnelle	0,60 (jusqu'en septembre)

Personnel technique et services généraux

4 agents de service	4
2 surveillants de nuit	2,00
Total.....	18,40

L'entretien des bâtiments est assuré par le service technique centralisé.

HÉBERGEMENT EN COLLECTIVITÉ

PUBLIC

61 ménages accueillis sur l'année dont :
21. ménages de séjour de courte durée
(mise à l'abri)

Longue durée

- 18.** femmes isolées
- 14.** femmes isolées avec enfants
- 4.** couples avec enfants
- 2.** hommes isolés
- 1.** homme isolé avec enfants
- 1.** couple sans enfant

Courte durée

- 12.** femmes isolées
- 7.** femmes isolées avec enfants
- 1.** couple avec enfants
- 1.** couple sans enfant

112 personnes accueillies sur l'année dont :

34. personnes de séjour de courte durée
(mise à l'abri)

Longue durée

- 49.** adultes
- 29.** enfants

Courte durée

- 23.** adultes
- 11.** enfants

ACTIVITÉ

Taux d'occupation séjour longue durée : **64,68 %**

15 346 journées réalisées

FLUX

Séjours longue durée

18 ménages / 31 personnes admises

23 ménages / 44 personnes sorties

ORIENTATIONS DES MÉNAGES À L'ISSUE DE LA PRISE EN CHARGE

Séjours longue durée

CHRS diffus C. Mathis	6 ménages
Logement personnel	6 ménages
Hébergement par des tiers	3 ménages
Non précisé	1 ménage
Modification composition du ménage	1 ménage
Intermédiation Locative	1 ménage
Pension de famille	1 ménage
Domicile des parents	1 ménage
Structure médico-sociale	1 ménage
Foyer Jeune Travailleur	1 ménage
Décès	1 ménage

Durée moyenne de séjour : **12,16 mois**

17 ménages présents au 31 décembre 2025 soit 34 personnes

ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

MÉTROPOLE GRAND NANCY

Ménages rencontrés sur l'année : **175 (mesures totales orientées – ménages non rencontrés)**

71 hommes isolés	dont : 213 adultes
32 couples avec enfants	131 enfants
28 femmes isolées avec enfants	
22 femmes isolées	
10 hommes isolés avec enfants	
1 couple sans enfant	
3 cohabitation familiale	

ACTIVITÉ

RÉSULTATS DE FIN DE MESURE

SITUATION DE FIN DE MESURES AU STADE DE L'ASSIGNATION

Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	17 ménages
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement).....	4 ménages
Maintien dans le logement (sans relais)	4 ménages
Hébergement chez un tiers	3 ménages
Accès AHL	2 ménages
Relogement parc privé	2 ménages
Accès hébergement d'urgence :	1 ménage
Relogement parc social	1 ménage

SITUATION DE FIN DE MESURES AU STADE DU CPF

Mesure réalisée (avec adhésion complète du ménage)	46 ménages
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement).....	15 ménages
Hébergement chez un tiers	9 ménages
Accès AHL	8 ménages
Maintien dans le logement (sans relais)	3 ménages
Expulsion (sans solution ou refus d'hébergement).....	3 ménages
A la rue	3 ménages
Relogement parc privé	2 ménages
Relogement bailleur social :	1 ménage
Accès IML.....	1 ménage
Accès hébergement d'urgence.....	1 ménage

SITUATION DE FIN DE MESURE AU STADE DU CQL

Mesure réalisée (avec adhésion complète du ménage)	8 ménages
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement).....	2 ménages
Relogement parc privé (sans relais).....	2 ménages
À la rue (relais 32).....	2 ménages
Relogement parc privé (avec relais service social ou autre accompagnement)	1 ménage
Accès AHL.....	1 ménage

SITUATION DE FIN DE MESURES HORS PROCÉDURE D'EXPULSION

Mesure réalisée (avec adhésion complète du ménage)	7 ménages
Relogement bailleur social	4 ménages
Accès AHL.....	1 ménage
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement).....	1 ménage
Perte droit DALO / refus proposition	1 ménage

ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT LUNÉVILLE

Ménages rencontrés sur l'année : **75 (mesures totales orientées – ménages non rencontrés)**

34 hommes isolés	dont : 95 adultes
14 couples avec enfants	57 enfants
11 femmes isolées avec enfants	
9 femmes isolées	
1 homme isolé avec enfants	
6 couples sans enfant	
0 cohabitation familiale	

ACTIVITÉ

RÉSULTATS DE FIN DE MESURE

SITUATION DE FIN DE MESURES AU STADE DE L'ASSIGNATION

Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	14 ménages
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement)	3 ménages
Maintien dans le logement (sans relais)	8 ménages
Accès AHI	2 ménages
Relogement parc social.....	1 ménage

SITUATION DE FIN DE MESURES AU STADE DU CPF

Mesure réalisée (avec adhésion complète du ménage)	3 ménages
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement)	2 ménages
Relogement parc privé	1 ménage

SITUATION DE FIN DE MESURE AU STADE DU CQL

Mesure réalisée (avec adhésion complète du ménage)	6 ménages
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement)	1 ménage
Accès logement social	2 ménages
Relogement parc privé	2 ménages
Accès AHI.....	1 ménage

SITUATION DE FIN DE MESURES HORS PROCÉDURE D'EXPULSION

Mesure réalisée (avec adhésion complète du ménage)	1 ménage
Expulsion sans solution de relogement ou d'hébergement.....	1 ménage

Mesures en cours au 31 décembre 2025 : 13

ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT VAL DE LORRAINE

Ménages rencontrés sur l'année : **68 (mesures totales orientées – ménages non rencontrés)**

12 hommes isolés	dont : 69 adultes
10 couples avec enfants	50 enfants
16 femmes isolées avec enfants	
5 femmes isolées	
2 hommes isolés avec enfants	
7 couples sans enfant	
16 inconnus	

ACTIVITÉ

RÉSULTATS DE FIN DE MESURE

SITUATION DE FIN DE MESURES AU STADE DE L'ASSIGNATION

Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	11 ménages
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement).....	4 ménages
Maintien dans le logement (sans relais)	3 ménages
Accès IML.....	1 ménage
Accès hébergement d'urgence.....	1 ménage
Hébergement chez des tiers	1 ménage
Relogement parc privé	1 ménage

SITUATION DE FIN DE MESURES AU STADE DU CPF

Mesure réalisée(avec adhésion complète du ménage).....	10 ménages
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement).....	2 ménages
Relogement parc privé	1 ménage
Hébergement chez des tiers	2 ménages
Expulsion sans relogement	1 ménage
Relogement bailleur social	3 ménages
Accès hébergement d'urgence.....	1 ménage

SITUATION DE FIN DE MESURE AU STADE DU CQL

Mesure réalisée (avec adhésion complète du ménage).....	3 ménages
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement).....	1 ménage
Hébergement chez des tiers	2 ménages

SITUATION DE FIN DE MESURES HORS PROCÉDURE D'EXPULSION

Mesure réalisée (avec adhésion complète du ménage).....	2 ménages
Résidence autonomie	1 ménage
EHPAD	1 ménage



Table des matières

1	PRESTATIONS ET MODE D’ACTIONS.....	2
1.1	Missions et objectifs.....	2
1.2	ARS Camille Mathis CHRS collectif	2
1.3	Publics cibles.....	3
1.4	Prise en charge/Accompagnement des publics	3
1.5	Procédure d’admission.....	3
1.6	Caractéristiques de la vie collective	4
	A - Partenariat et réseaux.....	4
	B - Expression des résidents.....	6
	C - Animation.....	7
2	DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS EN 2025 EN CHRS COLLECTIF.....	13
2.1	Admissions de longue durée liées à l’activité d’hébergement.....	13
2.2	Les mises à l’abri – MAA.....	13
2.3	Nombre de journées réalisées séjours longue durée	14
2.4	Nombre de journées réalisées MAA.....	14
2.5	Motif de la demande	15
2.6	Partenaires orienteurs.....	15
2.7	Secteur d’origine	16
2.8	Situation antérieure d’habitat.....	16
2.9	Nationalité	16
2.10	Motif de fin de prise en charge	17
2.11	Logement à la sortie et orientation géographique	18
2.12	Implantation géographique à l’issue de la PEC	18
2.13	Durée de séjour	19

RAPPORT D'ACTIVITE

ARS CAMILLE MATHIS COLLECTIF 2025

1 PRESTATIONS ET MODE D'ACTIONS

Le CHRS collectif dispose de 65 places. Cet établissement se situe au 37 boulevard d'Austrasie à Nancy (locaux d'hébergement collectifs et locaux d'activité).

1.1 Missions et objectifs

Pour sa partie CHRS, la mission générale d'ARS Camille Mathis est définie par l'article L. 312-1-I-8 du CASF : « les établissements ou services comportant ou non un hébergement, assurant l'accueil, notamment dans les situations d'urgence, le soutien ou l'accompagnement social, l'adaptation à la vie active ou l'insertion sociale et professionnelle des personnes ou des familles en difficulté ou en situation de détresse. »

Les objectifs des prises en charge de nos dispositifs CHRS collectif, ainsi que leurs plans d'action, sont formalisés avec les ménages par le biais des contrats de séjour et projets personnalisés.

Les objectifs de travail sont :

De promouvoir l'autonomisation de la personne accueillie. Nous devons accompagner la personne dans les tâches administratives, l'accompagnement au soin (la santé), la gestion du budget et les actes de la vie quotidienne (entretien du cadre de vie) dans le but de laisser faire la personne accueillie pour qu'elle soit autonome pour un départ en appartement.

1.2 ARS Camille Mathis CHRS collectif

Le site collectif concentre ses hébergements au 35 et 37 boulevard d'Austrasie à Nancy. Il est composé de :

- 14 unités de vie modulables équipées chacune de blocs sanitaires et de kitchenettes (37 Blvd d'Austrasie)
- 4 chambres meublées au sein d'une unité de vie bénéficiant d'un environnement sécurisé (35 Blvd d'Austrasie)

Des espaces collectifs (cuisine pédagogique collective, salle de restauration, lingerie, salle de jeux, salle de sport...) sont à la disposition des résidents.

L'accompagnement en CHRS est dit global (éducatif, santé, administratif, soutien à la parentalité). Il repose sur un modèle qui appréhende le ménage dans la globalité de ses difficultés et s'intéresse à l'ensemble des dimensions du champ de l'insertion sociale et professionnelle.

L'activité de l'équipe du CHRS collectif travaille à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet personnalisé des personnes hébergées sur le collectif. La désignation d'un binôme d'accompagnement (TS de suivi + TS de collectivité), dès l'accueil, permet de répondre le plus efficacement possible aux objectifs du CHRS collectif.

1.3 Publics cibles

Le CHRS Camille Mathis s'adresse à toute catégorie de ménages (sauf homme seul) qui connaît des difficultés plus ou moins graves selon le mode d'intervention :

- Femmes seules ; séparation, victime de violence, expulsion locative, parcours de prostitution, parcours de rue
- Couples sans enfant : expulsion locative, parcours de rue
- Couples avec enfants : expulsion locative
- Familles monoparentales : expulsion locative

Nous accueillons de plus en plus de personnes ayant des profils bien différents comme par exemple : des personnes ayant des troubles psychologiques, de la dépendance à l'alcool, de la dépendance aux drogues et des soucis de santé (anorexie, cancer..)

1.4 Prise en charge/Accompagnement des publics

Des principes communs aux différents modes d'actions définissent l'accompagnement des publics par l'établissement :

- Accompagnement social global pour le CHRS
- Accompagnement individuel et/ou collectif (actions thématiques),
- Usager considéré comme acteur principal de son projet de vie,
- Désignation systématique d'un binôme référent
- Le logement considéré comme le fondement du travail d'accompagnement,
- Recherche et sollicitation des partenaires et réseaux,
- Respect et mise en œuvre du droit des usagers.

Pour les dispositifs d'hébergement, les étapes d'admission, de renouvellement de prise en charge, de demande de logement aux bailleurs, de transfert de bail et de fin de prise en charge font systématiquement l'objet de rapports sociaux actualisés, signés par le ménage et validés par les services de l'Etat.

Le travail en lien avec la gestion budgétaire consiste à repérer les difficultés et potentialités des ménages, d'aider à retrouver un équilibre financier en régularisant les dettes, d'accompagner les ménages dans les différentes démarches et permettre aux personnes de retrouver un équilibre nécessaire pour construire le nouveau projet. Pour coordonner et structurer ce travail d'aide à la gestion budgétaire, un compte « usager » est créé, dès l'admission, pour chaque ménage sur les services CHRS.

1.5 Procédure d'admission

L'admission entraîne la signature d'un contrat de séjour de 6 mois (demande de l'état) entre la famille et l'établissement et conduit à l'élaboration du projet personnalisé contractualisé avec elle. Ce projet

se décline sous la forme d'un plan d'actions concrètes, déroulant « qui fait quoi » et les échéances pour y parvenir. Chaque projet est reconduit temporairement ou s'achève définitivement par une évaluation.

Les durées de prise en charge sont variables et fonction de la complexité des problématiques rencontrées par les personnes à l'entrée dans les dispositifs. Elles varient en moyenne de 6 à 12 mois maximum car parfois la situation n'est pas stabilisée et nous devons faire une prolongation.

Les admissions sur l'établissement sont régulées au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de Meurthe et Moselle (SIAO 54).

Le directeur du pôle dispose d'un droit de veto sur la prescription, qu'il doit impérativement motiver au regard de la situation du ménage vis-à-vis du projet d'établissement.

1.6 Caractéristiques de la vie collective

L'accueil et l'hébergement en site collectif imposent aux ménages de respecter des règles de fonctionnement et de vie en collectivité. Si la vie en collectivité génère des contraintes diverses (rythme de vie, hygiène, sécurité, horaires...), il est du rôle des professionnels de terrain et de l'encadrement de veiller à ce que chaque personne bénéficie d'un accompagnement personnalisé qui contribue au développement, au maintien ou au rétablissement de son autonomie.

Des réflexions sont régulièrement menées avec l'équipe éducative pour la mise en place d'actions visant à une meilleure gestion de la vie collective (actions de médiation, actions collectives d'animation, changement de module...).

A - Partenariat et réseaux

L'établissement, en fonction des problématiques et besoins des ménages, travaille avec l'ensemble des services sociaux publics et structures privées ainsi qu'avec les administrations et établissements publics. Toutefois, des partenariats privilégiés se sont développés au fil des ans et représentent un atout pour la mise en œuvre du projet de l'établissement. Ces partenariats concourent à développer et entretenir des pratiques professionnelles complémentaires, au niveau local, dans l'intérêt des publics accompagnés. Ils concernent toutes les thématiques.

THEMATIQUE	PARTENAIRES PRINCIPAUX	ACTIVITES
LOGEMENT	OMH, MMH, VIVEST, BATIGERE, ICF, HABITAT SOLIDAIRE, 3F Représentants des bailleurs sociaux	Mise à disposition de logements par les bailleurs sociaux pour y installer des places CHRS. Rencontres régulières pour étudier les demandes de relogements.
SANTE	Centre Psychothérapique de Nancy	Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) : sollicitation de l'équipe

		EMPP pour les résidents et en soutien de l'équipe éducative
	Maison des Addictions	Permanences sur site chaque quinzaine
	PMI	Permanences sur site chaque mois
	Psychologue du SIAO54	Permanences sur site chaque mois
	Praticiens médicaux et paramédicaux du quartier	Sollicitations régulières des praticiens locaux. Liens avec la pharmacie « des Deux Rives »
	Internes en médecine et praticiens ophtalmologues du CHRU et libéral	Développement du réseau Solène pour faciliter les consultations ophtalmologiques pour les usagers des centres d'hébergement en collaboration avec la CPTS
PETITE ENFANCE /JEUNESSE	Mairie de Nancy service « petite enfance »	Haltes garderie municipales « Claudion » et René II
	Ville de Nancy / MJC ¹ Henri Bazin	Subvention annuelle de la ville Membre de droit au Conseil d'Administration
	Ecoles maternelles et primaires Collèges	Les enfants accueillis sur Camille Mathis sont systématiquement scolarisés à l'admission au CHRS auprès de l'établissement scolaire de secteur.
SOCIAL	Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle (CAF)	Permanence sur site ou par téléphone

	Conseil départemental de Meurthe et Moselle (CD 54) – Service social de secteur	En lien avec les besoins des résidents
	Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)	En lien avec les besoins des résidents.
	France Bénévolat Echogestes	Lien avec des bénévoles pour des missions diverses, et pour des projets intergénérationnels dans le quartier Rives de Meurthe

L'intégration de psychologues du SIAO au sein des différents dispositifs d'hébergement représente une avancée significative dans le soutien psychologique des personnes en situation de précarité et marque un engagement envers l'amélioration de santé mentale et du bien-être des individus fréquentant les centres d'hébergement et les structures d'accueil.

Les missions principales des psychologues travaillant au sein du SIAO comprennent l'évaluation des besoins des résidents, la proposition d'interventions adaptées et l'orientation des résidents vers les services les plus appropriés en fonction de leur situation spécifique. Ils joueront également un rôle clé en coordonnant leurs interventions avec les différents membres de l'équipe.

Le déploiement progressif de ces services, débutant en février 2024, témoigne d'une démarche réfléchie et adaptive, visant à étendre progressivement l'accès à des soins psychologiques à une population de plus en plus large.

Cette initiative marque un pas significatif vers la réalisation d'une société plus inclusive et bienveillante, où le soutien en santé mentale est accessible à tous, en particulier à ceux qui se trouvent dans des situations de grande vulnérabilité.

B - Expression des résidents

Conformément à la réglementation en vigueur, ARS Camille Mathis, pour sa partie CHRS collectif, met en œuvre des réunions au minimum semestrielles pour encourager et favoriser l'expression des usagers. Ainsi, la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale impose aux établissements de mettre en place un CVS. Le conseil de vie sociale est l'un de sept outils proposés par la loi de 2002-2 aux personnes accueillies.

Les résidents sont invités par courrier et sensibilisés par leur travailleur social référent à participer à ces temps d'information. Le Conseil de la Vie Sociale est un lieu d'échange et d'expression sur toutes

les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement dans lequel est accueillie l'usager. Il est également un lieu d'écoute très important, ayant notamment pour vocation de favoriser la participation des usagers. Le Conseil de la Vie Sociale donne son avis et fait des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service et notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques et / ou l'animation.

Les réunions se déroulent principalement les matins, autour d'un petit déjeuner, en présence de la cheffe de service et d'un ou des travailleurs sociaux du service concerné, de surcroît animateur du groupe. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu, consultable par les résidents.

Deux réunions se sont tenues en 2025 sur le collectif.

C - Animation

L'animation collective est une des missions du centre d'hébergement. Elle apporte des réponses collectives aux problèmes de vie quotidienne des familles. Elle développe les solidarités, les initiatives et les échanges, et tend vers un mieux « vivre ensemble ». Nous développons, autant que faire se peut, des conditions favorables au partage et à l'implication de l'ensemble du personnel du service dans les actions proposées. Concernant le droit à l'image nous faisons signer le document à la personne accueillie.

Ci-dessous sont présentées les animations qui ont eu lieu en 2025, en partenariat ou en interne de l'établissement, dont ont bénéficié les personnes et familles du CHRS COLLECTIF Camille Mathis.

Avec nos partenaires :

- **Ville de Nancy**

Grâce à la ville de Nancy, des places gratuites pour les matchs de l'ASNL Football du SLUC Nancy-Basket, du VNVB (volley féminin) et d'handball nous sont toujours mises à disposition tout au long de l'année sportive. Les ménages ont pu profiter de ces places tant pour des familles du site collectif que pour des familles du CHRS éclaté (site diffus et LT). Il y a eu deux sorties durant l'année 2025.

- **MJC Bazin**

Depuis plusieurs années, un partenariat entre la MJC Henri Bazin et le CHRS Camille Mathis existe. La ville de Nancy met à disposition du CHRS une subvention annuelle dans le but de permettre aux familles accueillies d'accéder aux différentes activités offertes par la MJC.

- **Bénévolats** : En 2025 le CHRS a pu bénéficier des actions de bénévoles :

- ✓ Une personne nous est venue en aide pour du soutien scolaire, elle a effectué de l'aide aux devoirs pour les enfants hébergés au CHRS une à plusieurs fois par semaine, pendant plusieurs mois, elle a pu soutenir les enfants dans leur cursus scolaire
- ✓ Nous sommes en partenariat avec l'association Jeunes Lecture, qui vient toutes les semaines de l'année hors vacances scolaires, lire des contes aux enfants et parents du CHRS.
- ✓ Une bénévole étudiante est intervenue tous les jeudis après-midi auprès des résidents de la collectivité souhaitant apprendre le Français.
- ✓ Une bénévole de l'atelier respire intervient les vendredis après midi pour faire du travail d'art plastique avec 5 femmes du CHRS.

Activités régulières

✓ **Yoga :**

Elisabeth BOIVIN, professeur de Yoga, propose aux adultes de la collectivité, tous les jeudis matin de 10h30 à 11h30. (Hors vacances scolaires), des cours de Yoga, parfois parent-enfant.

✓ **Boîte à cuisine de l'AARS :**

Des rendez-vous mensuel sont effectués avec et les résidents de la collectivité, un travailleur social et le cuisinier de la boîte à cuisine.

JANVIER :

Le 1^{er} janvier : Un brunch a été organisé avec au menu, omelettes, viennoiseries. Jus de fruits.

Le 25 janvier : confection de galettes des rois avec les résidents et les enfants. Tout le monde aime la galette et les enfants l'adore.

FEVRIER :

Le 7 février : La Chandeleur, chacun a pu préparer des crêpes et les déguster, un régal pour les enfants mais aussi pour les parents et les travailleurs sociaux.

Le 21 février : sortie à la pépinière avec les familles et les enfants du CHRS. Un moment de partage et de convivialité.



AVRIL :

Le 21 avril : La Chasse aux œufs de Pâques, les enfants ont cherché des œufs partout dans le CHRS, ils ont beaucoup apprécié.



MAI :

Le 10 mai : une petite soirée repas barbecue sur la collectivité pour permettre à chacun de sortir un peu de leur vie quotidienne.

JUILLET :

Le 9 juillet : sortie dans les Vosges au lac de BOUZEY. Malgré la température et le temps qui n'était pas au rendez-vous, les enfants ont insisté pour se baigner. Ils ont tous apprécié.



Le 17 juillet : sortie wake Park dans les Vosges :



AOUT :

Le 7 août : Barbecue annuel de Camille Mathis, présence de nombreux résidents, professionnels, partenaires du CHRS. Moment convivial, animations, spectacles.





OCTOBRE :

Le 5 octobre : pour Octobre Rose certaines familles ont participé à cette campagne annuelle mondiale de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche du cancer.



Le 31 octobre : Soirée Halloween au sein du le CHRS. Les enfants se sont déguisés et ont été maquillés par les travailleurs sociaux. Une chasse au trésor a été organisée à la grande joie des enfants.

DECEMBRE :

Le 10 décembre : un petit passage du Saint Nicolas mais sans le père fouettard. Certains enfants ont mis un peu de temps avant d'aller vers le Saint Nicolas.

Le 24 décembre : Soirée réveillon de Noël avec des résidents et des enfants. Tout le monde s'est régalé. Au menu foie gras, huitres, pommes terres rôties, gigot d'agneau et bien entendu « la bûche

glacée ». Sans oublier le passage du père Noël qui a distribué les cadeaux aux enfants, dans la joie et la bonne humeur pour tous.

Le 30 décembre : sortie à la montagne avec les familles du CHRS.

Il faisait froid mais les enfants ont pu profiter d'un cadre plus tôt sympa, un beau ciel bleu et les montagnes.



Le 31 décembre : Soirée réveillon du nouvel an avec des résidents et des enfants. Tout le monde s'est régalé.



1 DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS EN 2025 EN CHRS COLLECTIF

Les ménages types accueillies sur le CHRS collectif en 2025 sont :

- ✓ Une femme avec ou sans enfant,
- ✓ Expulsée ou en rupture de cohabitation ou victime de violences conjugales,
- ✓ Orientée par le Service d'Accueil Métropolitain SAM,
- ✓ Antérieurement en logement personnel ou hébergée par un tiers,

2.1 Admissions de longue durée liées à l'activité d'hébergement

Admissions en longue durée	2025		2024	
	Ménages		Ménages	
Femmes isolées	18	45%	16	36%
Femmes isolées avec enfants	14	35%	18	40%
Couples avec enfants	4	10%	7	16%
Homme isolé	2	5%	1	2%
Couples sans enfants	1	3%	2	4%
Hommes isolés avec enfant	1	3%	1	2%
totaux	40	100%	45	100%

En 2025, les femmes isolées seules ou avec enfants représentent 80 % des ménages accueillis sur le CHRS Collectif. C'est une légère augmentation par rapport à 2024.

En 2024, les femmes isolées seules ou avec enfants représentent 76 % des ménages accueillis sur le CHRS Collectif. C'est une légère augmentation par rapport à l'année 2023, où elles représentaient 70% des ménages accueillis.

2.2 Les mises à l'abri – MAA

Admissions de courte durée mises à l'abri	2025		2024	
	Ménages		Ménages	
Femmes isolées	12	57%	5	29%
Femmes isolées avec enfant(s)	7	33%	5	29%
Couple avec enfant(s)	1	5%	5	29%
Couple sans enfant	1	5%		
Homme isolé avec enfant			2	12%
totaux	21	100%	17	100%

Ces prises en charge, liées à l'urgence sociale, sont courtes et ponctuelles. L'établissement dispose d'une chambre dédiée à cet accueil depuis le début de l'année 2019, en priorité pour des femmes victimes de violence.

La gestion et l'orientation sur ces places d'urgence se fait via le 115 (numéro d'urgence sociale, porté par l'AARS) suite à une évaluation flash de la situation.

Lorsque la personne est orientée sur cette place d'Urgence, elle est accueillie par l'équipe du CHRS Camille Mathis sur le versant hébergement d'urgence. En revanche, en ce qui concerne la situation sociale globale, c'est le service d'Hébergement d'Urgence (service HU porté par l'AARS) qui est en charge de l'évaluation sociale approfondie. En fonction de l'évaluation, la personne pourra être réorientée vers un hébergement d'urgence plus "pérenne", en tenant compte de la nécessité de protection, dans le but d'accompagner la personne dans la construction de son projet d'insertion et son projet de vie. Il arrive parfois que l'évaluation globale faite par le service HU hébergement d'Urgence, ne débouche pas sur une proposition de prise en charge.

Le nombre de Mises à l'Abri a dans un premier temps augmenté depuis sa mise en place 2019. De 2022 à 2023, il a réduit de 54 à 23 ménages accueillis puis encore en 2024, avec 17 ménages. Cette réduction s'explique par le fait que la durée de mise à l'abri pour ces personnes a été souvent plus longue, en attendant l'orientation sur un autre dispositif.

En 2025 nous avons accueilli 21 ménages ce qui montre que la durée du séjour est plus courte en 2025.

2.3 Nombre de journées réalisées séjours longue durée

Nombre de journées réalisées séjours longue durée	Personnes	Nuitées	Taux occupation
	78	15 346	64,68%

Le nombre de personnes accueillies (78) a diminué par rapport à l'exercice antérieur (99 en 2025).

2.4 Nombre de journées réalisées MAA

Nombre de journées réalisées mises à l'abri	Personnes	Nuitées
	34	217

Le nombre de personnes prises en charge en hébergement dit de « Mise à l'abri » a réduit. En 2022 nous comptabilisons 104 personnes, en 2023 42 personnes, en 2024, 47 personnes et en 2025 34 personnes.

2.5 Motif de la demande

Motif de la demande	2025				2024			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
Expulsion	10	25%	28	36%	7	16%	21	19%
Victime de violence	7	18%	12	15%	5	11%	12	11%
Sortie de structure AHI	5	13%	7	9%	5	11%	12	11%
Sortie de DNA/HU	4	10%	6	8%	6	13%	11	10%
Rupture de cohabitation	3	8%	3	4%	6	13%	14	13%
Demande d'asile	2	5%	4	5%	2	4%	4	4%
Transfert interne	2	5%	3	4%	2	4%	3	3%
Autre	2	5%	4	5%	1	2%	3	3%
Modification composition du ménage	1	3%	4	5%	4	9%	12	11%
Sortie d'une structure médico-sociale hors AHI	1	3%	3	4%	2	4%	6	5%
Situation d'errance	1	3%	1	1%	2	4%	4	4%
Protection de l'enfance	1	3%	2	3%	1	2%	2	2%
Rapatriement	1	3%	1	1%	1	2%	1	1%
Logement insalubre					1	2%	5	5%
Totaux	40	100%	78	100%	45	100%	110	100%

2.6 Partenaires orienteurs

Partenaire orienteur	2025				2024			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
SIAO 54	10	25%	21	27%	6	14%	22	21%
Centre d'hébergement	6	15%	16	21%	7	16%	20	19%
SAO	5	13%	6	8%	10	23%	24	23%
Bailleurs	3	8%	8	10%	3	7%	6	6%
CADA	3	8%	7	9%	3	7%	7	7%
115	2	5%	4	5%	2	5%	3	3%
Mission Locale	2	5%	4	5%	3	7%	7	7%
ASE	1	3%	2	3%	2	5%	4	4%
CH-CHU, hôpital spécialisé	1	3%	1	1%	1	2%	1	1%
Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle	1	3%	2	3%				
France Travail	1	3%	1	1%	1	2%	1	1%
LHSS	1	3%	1	1%				
LT	1	3%	1	1%	1	2%	6	6%
MDPH	1	3%	1	1%	1	2%	1	1%
MDS	1	3%	2	3%	1	2%	1	1%
Police, Gendarmerie	1	3%	1	1%	1	2%	1	1%
ASLL					1	2%	2	2%
DDETS					1	2%	2	2%
Sans					1	2%	2	2%
Totaux	40	100%	78	100%	45	100%	110	100%

Les orientations sont faites par le biais du SISIAO et les prescripteurs sont différents.

2.7 Secteur d'origine

Secteur d'origine	2025				2024			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
Nancy et agglomération	31	78%	62	79%	32	71%	84	76%
Val de Lorraine	4	10%	10	13%	5	11%	11	10%
Hors département	3	8%	3	4%	2	4%	2	2%
Terre de Lorraine	1	3%	2	3%	2	4%	3	3%
Lunévillois	1	3%	1	1%	3	7%	7	6%
Briey					1	2%	3	3%
Totaux	40	100%	78	100%	45	100%	110	100%

En lien avec l'origine de la demande, les ménages accueillis en provenance de Nancy et agglomération ont réduit en 2024 (71%), comme l'année 2023 (77%), alors qu'en 2022 cela concernait 82% des ménages. Les territoires (Val de Lorraine et le Lunévillois) complètent les secteurs d'origine. Mais en 2025 il a augmenté il est à 78%.

2.8 Situation antérieure d'habitat

Situation antérieure d'habitat	2025				2024			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
Hébergement d'insertion collectif ou diffus	12	30%	16	21%	12	27%	25	23%
Hébergement d'urgence	10	25%	21	27%	14	31%	39	35%
Logement personnel (bailleur social)	8	20%	19	24%	6	13%	13	12%
Hébergement tiers	2	5%	7	9%	2	4%	10	9%
Domicile personnel (bailleur privé)	2	5%	4	5%	1	2%	2	2%
CADA	1	3%	3	4%	2	4%	5	5%
Domicile des parents	1	3%	3	4%	1	2%	2	2%
Domicile personnel (propriétaire)	1	3%	2	3%	1	2%	2	2%
HUDA	1	3%	1	1%	3	7%	7	6%
Structure médico-sociale	1	3%	1	1%	1	2%	1	1%
Hôtel	1	3%	1	1%	1	2%	1	1%
Protection de l'enfance					1	2%	3	3%
Totaux	40	100%	78	100%	45	100%	110	100%

En 2025, depuis 4 années, la part des ménages hébergés sortant d'un « logement personnel en location chez un bailleur social » a augmenté peu à peu : avec 13% en 2024, 14% en 2023, en 2022 20% en 2021 25%. La part des ménages hébergés chez des tiers est identique à l'année dernière : 7%. Enfin l'hébergement d'urgence a diminué il est à 25 % en 2025 et il était à 31% en 2024.

2.9 Nationalité

Nationalité	2025		2024	
	personnes		personnes	
Française	51	65%	65	59%
Etrangère hors UE	27	35%	43	39%
Etrangère UE			1	1%
Non précisé			1	1%
Totaux	78	100%	110	100%

En 2025, nous constatons une légère augmentation des ménages de nationalité Française (+6%) impactant alors celle des personnes étrangères hors UE et UE. En 2021 nous avions 44 % des personnes accueillies dites étrangères, contre 37 % en 2022 puis 47% en 2023 puis 9% en 2024 et pour finir 65% en 2025.

2.10 Motif de fin de prise en charge

Motif de fin de prise en charge	2025				2024			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
Réorientation vers un autre dispositif	9	39%	13	30%	13	57%	33	52%
Départ volontaire	7	30%	14	32%	3	13%	7	11%
Accès au logement	3	13%	11	25%	2	9%	7	11%
Fin de prise en charge pour non adhésion	2	9%	2	5%	1	4%	1	2%
Modification composition du ménage	1	4%	3	7%	4	17%	15	24%
Décès	1	4%	1	2%				
Totaux	23	100%	44	100%	23	100%	63	100%
Présents au 31/12/2025	17		34		22		47	
Totaux	40		78		45		110	

En 2025 :

- 7 ménages ont quitté l'établissement soit de façon volontaire soit par un non renouvellement de leur contrat bien souvent dû à nouveau mode de prise en charge.
- 2 ménages ont quitté l'établissement pour une fin de prise en charge dû à une non « adhésion » au projet.
- En 2025, 39% des ménages ont été orienté vers un autre dispositif. Le même pourcentage de ménages, 57%, ont poursuivi leurs parcours d'insertion vers un autre dispositif en 2024 et 2023, contre 39% en 2022.
- En 2025, 3 ménages ont accédé au logement contre 2 ménages en 2024 ce qui montre que l'accès au logement est un peu plus accessible.

2.11 Logement à la sortie et orientation géographique

Logement à la sortie	2025				2024			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
Hébergement d'insertion collectif ou diffus dont :	6	26%	8	18%	10	43%	26	41%
<i>CHRS Diffus C. Mathis</i>	3		4		6			
<i>Logements transitoires</i>	3		4		3			
<i>Autre CHRS (hors AARS)</i>					1			
Logement personnel (Bailleur public)	3	13%	9	20%	2	9%	7	11%
Domicile personnel (Bailleur privé)	3	13%	8	18%				
Hébergement par des tiers	3	13%	7	16%	3	13%	6	10%
Non précisé	1	4%	1	2%	1	4%	2	3%
Modification composition du ménage	1	4%	3	7%	4	17%	15	24%
Intermédiation Locative	1	4%	3	7%				
Pension de famille	1	4%	1	2%				
Domicile des parents	1	4%	1	2%				
Structure médico-sociale	1	4%	1	2%				
Foyer Jeune Travailleur	1	4%	1	2%				
Décès	1	4%	1	2%				
CAES					1	4%	1	2%
Protection de l'enfance					1	4%	3	5%
Hébergement d'urgence					1	4%	3	5%
Totaux	23	100%	44	100%	23	100%	63	100%
Présents au 31/12/2025	17		34		22		47	
Totaux	40		78		45		110	

La dernière ligne des totaux correspond à la globalité des ménages (totaux, sorties + présents au 31/12/202 = le flux de l'année).

En 2025, sur les 44 personnes ayant quitté le dispositif, 17 personnes sont sorties de l'établissement en logement, soit dans le parc public, soit dans le parc privé.

En 2024, 7 personnes sont sorties de l'établissement en logement, soit dans le parc public, soit dans le parc privé contre 15 en 2023, 16 en 2022 et 12 en 2021.

Ce qui montre une ouverture vers les logements (bailleur public, bailleur privé).

2.12 Implantation géographique à l'issue de la PEC

Orientation en logement	2025		2024	
	Mén.	Pers.	Mén.	Pers.
Nancy et agglomération	4	11	2	7
Hors département	1	3		
Non précisé	1	1		
Totaux	6	15	2	7

Lors de leur sortie du CHRS, une majorité des ménages restent sur Nancy et son agglomération. Cette implantation s'explique par le fait qu'ils sont, pour la plupart, issus du département, et parce qu'à

partir du CHRS, les ménages ont acquis des repères sur le secteur et souhaitent donc s'y installer de façon pérenne.

2.13 Durée de séjour

Durée de séjour personnes sorties longs séjours	1 à 6 mois	6 à 12 mois	12 à 18 mois	18 à 24 mois	> de 24 mois	Totaux
Femmes isolées avec enfants	1	2	1	2		6
Femmes isolées	4	3	2	1	1	11
Couples avec enfants	1		1	1		3
Couples sans enfants		1				1
Hommes isolés avec enfants	2					2
En ménages	8	6	4	4	1	23
En personnes	13	10	9	11	1	44

En 2025, seulement 8 ménages ont une durée inférieure à 6 mois. La moyenne de la durée reste sensiblement identique aux années précédentes.

En 2024 nous sommes proches des 10 mois de prise en charge. 18 ménages sur 23 sont restés moins d'un an : cela représente 49 personnes sur 63 au total.

Durée de séjour des personnes sorties (tous types de sorties confondues)			
Nombre de nuitées réalisées	Personnes	en jours	en mois
16 298	44	370	12,16

Durée de séjour des personnes sorties			
Nombre de nuitées réalisées	Personnes	en jours	en mois
Vers un logement	20	7 120	11,67
Vers un CHRS diffus	4	464	3,80
Vers un logement transitoire	4	3180	26,07

Pour conclure ce bilan concernant l'année 2025, nous pouvons remarquer que nous gardons à l'esprit de travailler avec nos partenaires et nos bénévoles pour une prise en charge globale de l'accompagnement des personnes que nous accueillons. Nous gardons à l'esprit que chaque typologie de ménages est différente et que nous devons adapter nos pratiques afin de pouvoir avoir un accompagnement de qualité.

En perspective de travail pour 2026 :

- Nous gardons à l'esprit de travailler les objectifs de la personne accueillie (Projet Personnalisé + contrat de séjour) sur six mois pour qu'elle puisse intégrer un appartement, dans le but de répondre aux directives de l'état, de s'inscrire dans la politique du logement d'abord. Nous devons aussi réévaluer le projet de la personne plusieurs fois durant son accueil pour qu'elle puisse bénéficier d'un accompagnement de qualité mais aussi d'être au cœur de son projet. Nous devons aussi faciliter l'accès au logement autonome.
- Nous allons organiser des groupes de travail pour pouvoir réécrire le projet d'établissement. Grâce à cet outil (outil de la loi 2002.02) de travail nous allons pouvoir nous en servir en qualité de référence de notre accompagnement. Le projet d'établissement détermine les activités proposées dans le CHRS sous formes d'objectifs et de programmes d'action et de mise en œuvre des objectifs. Le projet d'établissement va aussi nous servir pour faire valoir les droits et les devoirs des personnes qu'on accueille.
- Durant l'année 2025, nous avons passé une évaluation externe blanche. Celle-ci va nous permettre de nous préparer à l'évaluation fin 2026. L'évaluation externe est aussi un outil de la loi 2002.02, c'est une obligation réglementaire. Grâce à ces deux outils nous allons pouvoir avoir une directive commune et un accompagnement au plus juste pour la personne accueillie.
- Enfin comme l'ensemble des CHRS, nous sommes en attentes de la nouvelle tarification des CHRS. Selon les indications budgétaires de l'Etat il conviendra de faire une analyse de notre organisation, et au besoin de proposer une évolution du fonctionnement.

